



TR/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

ROND-POINT JAROSLAW DOMBROWSKI (R.D.223)

ROUTE DU FORT (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rond-point Jaroslaw Dombrowski et route du Fort par la société LNPP – 5 rue Christophe Colomb – 94600 Choisy-le-Roi, agissant pour le compte de VEOLIA – 28 avenue Guynemer – 94600 Choisy-le-Roi (reprise de pavage),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **3 janvier 2023 à 8 heures 30** jusqu'au **6 janvier 2023 à 16 heures 30 :**

- Rond-point Jaroslaw Dombrowski au droit du point d'arrêt de bus
- **Neutralisation de la banquette de stationnement,**
- **Neutralisation partielle de la chaussée :** la circulation se fera sur la partie de la voie restée libre avec **limitation de vitesse à 30 km/h,**
 - Route du Fort
- **Neutralisation des trois premières places de stationnement** depuis le rond-point Jaroslaw Dombrowski.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- M. le Responsable du S^{co} Territorial Ouest – D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société LNPP – 5 rue Christophe Colomb – 94600 Choisy-le-Roi,

FAIT EN MAIRIE, LE 22 DEC. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 23 DEC. 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon